

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Lévis-Lauzon

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Gestion et exploitation de l'entreprise agricole
(152.03)

Février 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Lévis-Lauzon s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Lévis-Lauzon a évalué le programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* (GEEA) et il a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 23 octobre 2000. Le Collège a également joint au rapport un document intitulé « *Hypothèses de suivi de l'évaluation du programme Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* » daté de mai 2000. Enfin, deux documents, constituant le rapport sur l'application de la PIEP au Cégep de Lévis-Lauzon, ont également été transmis à la Commission qui les a reçus le 5 décembre 2000. Il s'agit des textes intitulés « *Retour sur la PIEP et la démarche d'évaluation de programme à Lévis-Lauzon* » et « *Mise en œuvre de la PIEP au Cégep de Lévis-Lauzon* ».

Un comité de la CEEC composé de quatre membres, présidé par un commissaire¹ a analysé ces rapports et effectué une visite à l'établissement les 1^{er} et 2 mai 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres de la commission des études et du comité de coordination de l'évaluation de programme, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

Au moment de l'évaluation du programme GEEA, le Collège disposait d'un projet de politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études dont l'adoption a été retardée. Selon le Collège, les activités reliées à ce projet ont fait l'objet d'un boycott occasionné par les négociations de travail des enseignants.

-
1. Présidé par M. Louis Roy, commissaire à la CEEC, le comité de visite était composé de M^{me} Diane Lequin, professeure en Gestion et exploitation de l'entreprise agricole au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Robert Howe, coordonnateur à la vie pédagogique au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption et de M^{me} Denise Jamison, adjointe au directeur des études au Cégep de Drummondville. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Alice Dignard, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le projet a enfin été adopté tel quel par le conseil d'administration du Collège en juin 2000 et, par la suite, il a fait l'objet d'un rapport d'évaluation par la Commission le 22 novembre 2000. Le Collège assure que la politique adoptée est conforme au projet de politique ayant servi de guide dans le processus d'évaluation du programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole*.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Lévis-Lauzon selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Le rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa politique (le projet de PIEP adopté en juin 2000) et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi un jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études*. *Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le Collège, sa politique et le programme évalué

À l'automne 1999, le Cégep de Lévis-Lauzon avait une population étudiante à plein temps d'environ 3 409 élèves. Cet établissement public offre vingt-quatre programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), soit huit programmes préuniversitaires et seize programmes techniques dont *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* (GEEA). Il dispense également une session d'accueil et d'intégration. Le secteur technique accueille un peu plus de 60 % de l'effectif scolaire.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Cégep de Lévis-Lauzon a été évaluée par la Commission le 22 novembre 2000. À cette occasion, la CEEC estimait que la politique contenait *la plupart des composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études*. Elle a aussi voulu attirer l'attention sur quelques aspects susceptibles d'améliorer la politique concernant notamment le partage des responsabilités, le processus d'appropriation du mandat définitif des évaluations, la spécification des devis d'évaluation, la prise en compte de la formation générale, les objectifs, les fonctions et le contenu du système d'information, les programmes et enfin, les règles de périodicité des évaluations. Lors de la visite, la direction du Collège a indiqué son intention de modifier sa PIEP afin de tenir compte de ces commentaires et de soumettre une nouvelle version à la Commission.

D'une durée de trois ans (91 2/3 unités), le programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* (152.03) est offert au Cégep de Lévis-Lauzon depuis 1994. Il comprend également la réalisation de deux stages d'été dans le secteur de production choisi par l'élève (production animale ou végétale).

Depuis trois ans (1997-2000), le programme accueille entre 40 et 50 élèves en première année. Le nombre total d'élèves inscrits à temps plein dans les trois années d'études est de l'ordre de 100. Au cours de la session d'hiver 2000, le Département de techniques de gestion agricole regroupait 13 professeurs à temps complet. Le soutien technique est assuré par un technicien à temps complet et un contractuel embauché pour une période de 200 heures/année.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

En vertu des dispositions de la PIEP du Cégep de Lévis-Lauzon, la direction des études propose le calendrier des évaluations de programmes d'études à la commission des études et le conseil d'administration l'adopte. Dans le cas présent, l'évaluation du programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* ne découle pas d'un calendrier d'évaluation tel que cela est prévu dans la PIEP, mais s'explique plutôt par le fait qu'à la session d'hiver 1999, le Département de GEEA avait réalisé un bilan de son programme, dans la perspective de l'implantation du programme révisé par le Ministère, pour l'automne 2001. De plus, le système d'information sur les programmes montrait des taux de diplomation assez faibles et les cours de la formation générale n'étaient pas toujours complétés par les élèves.

Le Collège souhaite apporter des modifications à sa PIEP et, par ce fait même, il introduira un instrument d'autoréflexion applicable à chacun des programmes d'études. Les analyses et les actions résultant du processus d'autoréflexion réalisé par les départements porteurs et les comités de programmes intéressés pourront être utiles à une évaluation formelle de programme. La Commission souligne la pertinence de cet instrument qui couvre différents aspects de la mise en œuvre des programmes. Cependant, elle note que le Collège confie aux départements la responsabilité de déterminer le moment où les programmes d'études ont besoin d'être évalués. La Commission reconnaît qu'un département peut demander la réalisation de l'évaluation du programme dont il a la responsabilité. Toutefois, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que la direction puisse, au besoin, déclencher l'évaluation d'un programme.

Le système d'information sur les programmes d'études

La PIEP du Collège prévoit la mise en place d'un système d'information visant l'obtention, au terme de chaque session, des données permettant de suivre l'évolution des programmes d'études.

La visite au Collège aura permis de constater que le système est implanté et qu'il est en mesure de fournir également des données utiles à l'évaluation de programme. Les données statistiques disponibles portent notamment sur les rendements scolaires par discipline, par enseignant et par concentration. Par contre, les données perceptuelles existent, mais leur intégration dans le système reste à faire.

Le déroulement du processus d'évaluation

La PIEP prévoit la formation d'un comité d'évaluation composé du chargé d'évaluation désigné par la direction des études et du représentant du département porteur du programme. Pour l'évaluation du programme GEEA, la composition du comité d'évaluation respecte les dispositions prévues à la politique. Cependant, la Commission invite le Collège à s'assurer que la composition du comité d'évaluation représente davantage les personnes concernées par la mise en œuvre du programme.

Conformément à la PIEP, la commission des études a formé un comité de coordination de l'évaluation de programme qui s'assure notamment de coordonner les travaux d'évaluation des programmes sous évaluation. Le comité de coordination de l'évaluation a réuni un représentant du Département de GEEA et du personnel de soutien, un représentant des enseignants et des professionnels, un représentant de la direction des études et, enfin, le chargé d'évaluation. Comme le prévoit la PIEP, les étudiants ont été invités à participer aux travaux mais ils n'ont pas délégué de représentants.

Les différentes étapes du processus d'évaluation ont été réalisées comme prévu. Le rapport d'évaluation de GEEA a été étudié par le comité de coordination et son adoption a été recommandée au conseil d'administration par la commission des études et adopté le 14 juin 2000.

Compte tenu que le calendrier des évaluations n'a pu être adopté à cause du boycott de la CE et que les étudiants ont été invités mais n'ont pas participé au comité de coordination, la Commission estime que, dans l'ensemble, l'application de la PIEP par le Cégep de Lévis-Lauzon a été conforme à sa politique. Comme souligné précédemment, le Collège souhaite apporter des modifications à sa PIEP, adoptée en juin 2000, afin de tenir compte des commentaires émis par la Commission lors de son examen.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation (ou ce qui en tient lieu), la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

La PIEP prévoyait l'élaboration d'un mandat qui préciserait les sous-critères d'évaluation. Ce mandat serait produit par le département porteur du programme. Dans le cas présent, un bilan du programme réalisé dans la perspective de l'implantation du programme révisé a été produit par le département responsable du programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* à la session d'hiver 1999. Le rapport d'évaluation identifie quelques enjeux comme des taux de diplomation assez faibles et le problème de la réussite des cours de la formation générale observé lors de l'évaluation de la composante de la formation générale.

Après avoir constaté l'absence d'un véritable devis et pour donner suite aux commentaires formulés par la Commission lors de l'examen de sa PIEP, le Collège envisage plusieurs modifications à sa PIEP afin d'introduire la notion de *devis d'évaluation*. Le devis comprendrait les objectifs poursuivis, les questions d'évaluation (enjeux), les critères, les sous-critères d'évaluation, la stratégie de collecte de l'information de même que le calendrier de réalisation. Le devis serait défini par le département concerné par le programme évalué, soumis pour consultation aux départements associés, présenté à la direction des études, déposé à la commission des études afin que celle-ci en recommande l'adoption au conseil d'administration. La Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention de modifier sa PIEP afin de prévoir l'élaboration d'un devis d'évaluation, mais par ailleurs, de veiller à ce qu'il soit soumis à la direction des études pour approbation.

L'évaluation du programme GEEA a principalement porté sur la composante de la formation spécifique. Certains aspects de la formation générale ont été brièvement traités dans les chapitres portant sur la réussite des cours, l'activité synthèse de programme, les services de soutien ainsi que sur les mesures de dépistage des difficultés chez les élèves.

La collecte des données perceptuelles

Quatre questionnaires ont été utilisés pour obtenir l'opinion des élèves, des maîtres de stage en entreprise, des professeurs et des finissants du programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole*. Le questionnaire, distribué aux élèves en cours de formation, a été complété par la majorité d'entre eux soit 98 élèves répartis de la façon suivante : 38 % inscrits en 1^{re} année, 39 % en deuxième et 23 % en troisième. Le questionnaire administré aux maîtres de stage a été complété par 40 personnes. De plus, 16 professeurs ont répondu au questionnaire qui leur était destiné. Le Collège a également réalisé une enquête auprès des sortants du programme GEEA des années 1994 à 1997. Cependant, le taux de réponse est relativement faible puisqu'il y a seulement eu 11 répondants dont 5 diplômés. Les enseignants et les élèves ont également eu l'occasion d'exprimer leur opinion lors de rencontres et d'entrevues de groupe tenues au cours du processus d'évaluation. La Commission souligne l'intérêt des entrevues de groupes réalisées auprès des élèves pour approfondir des aspects essentiels de la mise en œuvre du programme évalué.

Les outils de collecte de données ont permis de rejoindre un nombre significatif de personnes concernées par la mise en œuvre du programme évalué à l'exception des diplômés dont le taux de réponse a été faible. Par ailleurs, l'élaboration d'un devis aurait permis de mieux cibler certains enjeux et d'élaborer des outils de collecte de données plus raffinés.

Le rapport du Collège présente peu d'explications sur les mesures prises pour assurer la validité des questionnaires. Lors de la visite, les membres du comité d'évaluation ont indiqué qu'ils se sont assurés de la clarté et de la pertinence des questions en ayant recours à une banque de questions déjà éprouvées. Malgré cela, certaines questions mériteraient d'être reformulées ou mieux adaptées au contexte. Ainsi, certaines questions rédigées sous la forme négative conduisent à la confusion dans l'interprétation des choix de réponse. La méthodologie utilisée pour réaliser les entrevues auprès des élèves semble adéquate. Toutefois, la présence d'un enseignant lors des entrevues de groupe peut avoir eu un impact sur les réponses émises par les élèves. La Commission *suggère* au Collège de prendre des mesures afin de s'assurer de la validité de tous les outils de collecte des données perceptuelles.

La réalisation de l'évaluation

La Commission a examiné la réalisation de l'évaluation du programme selon les données recueillies, l'analyse effectuée, les conclusions qui en découlent et les actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

Dans l'ensemble, les données essentielles ont été obtenues pour évaluer la pertinence du programme. Des données de plusieurs sources ont été analysées dont les statistiques produites par le ministère de l'Éducation (SIGDEC) et le système d'information du Collège qui a fourni les données sur le cheminement scolaire des élèves et les indicateurs relatifs aux nouveaux admis. Le rapport d'évaluation présente de façon adéquate les taux de placement des finissants du programme GEEA, la finalité du programme et ses voies de spécialisation ainsi que les points de vue des professeurs, des élèves et des maîtres de stage. Il aurait été intéressant d'obtenir le degré de satisfaction des finissants quant à leur préparation au milieu du travail.

Les données utiles relatives aux mesures de recrutement, à la séquence des cours et aux exigences propres à chacun des cours ont été obtenues. Le Collège a évalué les modes et instruments d'évaluation de l'épreuve synthèse et de deux plans de cours, choisis sur une base volontaire, l'un des deux étant un cours optionnel. L'évaluation de programme devrait être l'occasion d'examiner plus en profondeur l'évaluation des apprentissages. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de porter son analyse sur un nombre plus élevé et plus représentatif de cours lorsqu'il procède à la vérification de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de l'efficacité des modes et instruments d'évaluation.

Les ressources matérielles, didactiques, documentaires ainsi que les ressources humaines ont été documentées de façon adéquate.

Les services aux élèves sont adéquatement décrits, cependant, les taux de fréquentation, l'impact des services offerts et plus précisément du rôle assumé par l'aide pédagogique individuelle auraient pu compléter les données recueillies. Par ailleurs, les perceptions des professeurs, des maîtres de stage et des élèves ont été utilisées.

L'efficacité du programme est confirmée par des données relatives aux taux de réussite des cours du programme incluant les cours de la formation générale, les taux de diplomation par cohorte et l'activité synthèse de programme.

Dans l'ensemble, la Commission considère que les données essentielles ont été recueillies.

L'analyse

L'analyse a été adéquatement réalisée pour les sections portant sur les besoins de formation, les ressources matérielles et les stages. Pour les autres volets, le rapport du Collège est davantage descriptif qu'analytique.

Ainsi, au chapitre de la mise en œuvre, étant donné que le Collège était en voie d'implantation d'un nouveau programme, il n'a pas jugé pertinent de procéder à l'analyse des liens entre les contenus de cours et les objectifs du programme. Certains aspects auraient cependant pu être davantage analysés comme l'apport des cours des disciplines contributives (informatique et comptabilité) et la répétition de certains contenus de cours. De même, la disponibilité et le support fournis par les superviseurs de stage auraient pu être analysés considérant l'opinion plus mitigée des élèves (questions 39 et 43).

Par ailleurs, afin de vérifier l'efficacité du programme, une analyse approfondie aurait pu dégager des avenues permettant de corriger certains problèmes en français constatés chez les élèves d'autant plus qu'il s'agissait d'un enjeu de l'évaluation. De plus, le Collège aurait pu approfondir davantage les causes de la disproportion des taux de réussite des élèves dans les cours de la formation spécifique par opposition à ceux des cours de la formation générale. Le rapport aurait pu préciser davantage les besoins d'encadrement pédagogique manifestés par les enseignants. En somme, la présence d'un véritable devis aurait contribué à orienter les analyses en fonction des enjeux et des critères retenus. La Commission constate que le choix limité des enjeux a amené le Collège à ne pas considérer le programme sous tous ses angles importants. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de faire une analyse approfondie basée sur un nombre suffisant d'enjeux couvrant les principales dimensions du programme afin de mieux fonder les conclusions de son évaluation.

Les conclusions

À la fin de chaque chapitre, le Collège présente les points forts et les points faibles dans un tableau synthèse. La Commission entérine les conclusions portant sur la pertinence (chapitre : Les besoins de formation) et les ressources matérielles. Pour les autres critères, les conclusions du rapport sont peu développées ou encore, elles ne sont pas toujours en

lien avec les analyses. De plus, le recours à un comité d'évaluation élargi aurait favorisé les échanges sur les conclusions.

Les actions envisagées

À la fin de chaque partie traitant d'un critère, le rapport du Collège présente les actions envisagées. Certaines sont pertinentes, plusieurs ne sont pas assez concrètes. La Commission comprend que la mise en place d'un nouveau programme amène une réflexion additionnelle qui contribuera à préciser les actions envisagées. De plus, la Commission a été en mesure de constater que l'évaluation s'intègre dans une démarche d'amélioration du programme et qu'elle ne se termine pas avec le dépôt du rapport d'évaluation, mais qu'il s'agit plutôt d'un processus continu. Elle a également pu constater que le document de suivi déposé par le Collège lors de la visite précise la portée des actions envisagées.

Le suivi de l'évaluation

Le document intitulé *Hypothèses de suivi de l'évaluation du programme Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* reprend l'ensemble des 46 actions envisagées dans le rapport d'évaluation, identifie les instances responsables et leur accorde un ordre de priorité. Le document comporte également une section sur l'état d'avancement des travaux.

Lors de la visite, le Collège a déposé un premier bilan annuel du suivi de la mise en œuvre des actions envisagées de son plan d'action (mai 2001). Malgré certaines faiblesses constatées notamment au chapitre de l'analyse et de l'élaboration des actions, la Commission reconnaît que la réalisation du plan d'action est avancée et que le travail effectué lors de l'évaluation est réinvesti dans la mise en œuvre du nouveau programme de GEEA.

La Commission souligne les efforts accomplis et elle estime que le suivi de l'évaluation contribuera à améliorer la mise en œuvre du nouveau programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole*.

En conséquence, l'application de la PIEP a été partiellement efficace pour l'évaluation du programme GEEA à cause du manque d'approfondissement de l'analyse portant sur la majorité des critères retenus.

Conclusion

L'évaluation du programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* (GEEA) a permis au Cégep de Lévis-Lauzon d'appliquer la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) qui a été adoptée officiellement une fois le boycott levé.

La Commission a été en mesure de constater que les travaux d'évaluation se sont déroulés selon les dispositions établies dans la politique et que le système d'information sur les programmes d'études est implanté. À propos du mode de détermination du programme à être évalué, la Commission a suggéré au Collège d'affirmer davantage les responsabilités de la direction.

Le Collège entend apporter des modifications à sa PIEP afin de tenir compte des commentaires émis par la Commission lors de l'examen de sa politique adoptée par son conseil d'administration.

En matière d'efficacité de la démarche d'évaluation, la Commission estime important que le Collège donne suite à son intention de modifier sa PIEP afin de préciser l'importance de l'élaboration d'un devis dans la préparation de l'évaluation d'un programme. À l'exception du faible taux de réponses des diplômés, les données perceptuelles, descriptives et statistiques recueillies sont pertinentes. Toutefois, la Commission a suggéré au Collège de s'assurer, dans ses prochaines évaluations, de la validité de tous les outils de collecte des données perceptuelles. Pour ce qui est de la vérification de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de l'efficacité des modes et des instruments d'évaluation, le Collège devrait porter son analyse sur un nombre plus représentatif de cours du programme évalué. Enfin, la Commission a recommandé que, dans ses prochaines évaluations, le Collège fasse une analyse qui soit approfondie en fonction d'un nombre suffisant d'enjeux afin de mieux fonder les conclusions de son évaluation. La Commission reconnaît que la réalisation du plan d'action s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et que le travail effectué est réinvesti dans la mise en œuvre du nouveau programme GEEA et contribuera à en améliorer la qualité.

La Commission estime que l'application faite par le Cégep de Lévis-Lauzon de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), lors de l'évaluation de son programme *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole*, a été conforme et partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes le 20 novembre 2001, le Cégep de Lévis-Lauzon formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission soit pour souligner qu'il ne partage pas entièrement certaines observations, soit pour apporter certaines précisions.

Le Collège a joint à ses réactions un projet de modifications qu'il compte apporter à sa PIEP et qui sera soumis à la Commission des études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président